

COMPTE-RENDU
Réunion du 30 mai 2017

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué par lettre en date du 7 septembre 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le jeudi 14 septembre 2017 à 18h00 à LE PORGE (Salle des fêtes).

Nombre de votants	28
Nombre de pouvoirs	2
Absents	2

A l'ordre du jour :

➤ **Administration Générale**

- Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 04 juillet 2017.

➤ **Ressources Humaines**

- Personnel Communautaire - Fixation des taux de promotion applicables pour les avancements de grade.
- Personnel Communautaire - Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Personnel Communautaire - Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Personnel Communautaire - Création au tableau des effectifs de deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 1^{ère} classe à temps complet.

➤ **Action Sociale**

- Modification du règlement intérieur des APS et ALSH.

➤ **Tourisme**

- Instauration d'une taxe de séjour intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2018.

➤ **Informations au Conseil**

➤ **Questions diverses**

61-09-17	Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 04 juillet 2017	POUR	UNANIMITE
62-09-17	Personnel Communautaire - Fixation des taux e promotion applicables pour les avancements de grade	POUR	UNANIMITE
63-09-17	Personnel Communautaire - Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de 1ère classe à temps complet	POUR	UNANIMITE
64-09-17	Personnel Communautaire - Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe à temps complet	POUR	UNANIMITE
65-09-17	Personnel Communautaire - Création au tableau des effectifs de deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 1ère classe à temps complet	POUR	UNANIMITE
66-09-17	Modification du règlement intérieur des APS et ALSH	POUR	UNANIMITE
67-09-17	Instauration d'une taxe de séjour intercommunale à compter du 1 ^{er} janvier 2018	POUR	UNANIMITE